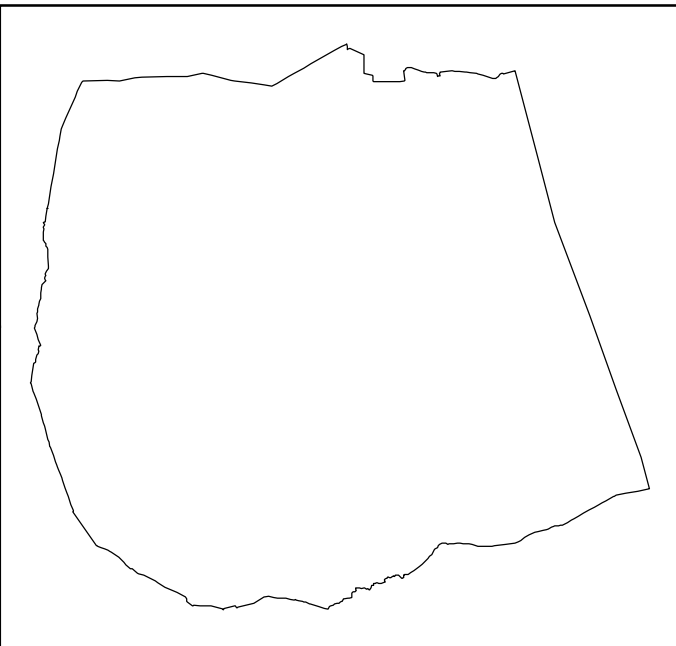


PLAN LOCAL
D'URBANISME

4.1 Zonage

Ensemble
du
territoire
communal



PLU approuvé par D.C.M. le 11/07/2018
1ère Modification Simplifiée du PLU approuvée par D.C.M. le

METROPOLIS, territoires
32 rue Jules Michelet
33 130 BEGLES



PLAN N° ECHELLE
1 1/6 000

Légende

- Zone UA : Zone urbanisée dense
- Zone UAp : Zone urbanisée dense en périmètre AVAP
- Zone UB : Zone urbanisée de moyenne densité
- Zone UBp : Zone urbanisée de moyenne densité en périmètre AVAP
- Zone UC : Zone urbanisée en périphérie du bourg
- Zone UCp : Zone urbanisée en périphérie du bourg en périmètre AVAP
- Zone UE : Zone urbaine à vocation d'équipement public et / ou d'intérêt collectif
- Zone UEp : Zone urbaine à vocation d'équipement public et / ou d'intérêt collectif en périmètre AVAP
- Zone UX : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales
- Zone 1AU : Zone à urbaniser
- Zone 2AU : Zone à urbaniser à long terme
- Zone 2AUX : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités
- Zone A : Zone agricole
- Zone Aca : Secteur d'exploitation de carrières
- Zone Aepr : Secteur correspondant aux espaces proches du rivage définis en application de la loi Littoral
- Zone Ap : Secteur agricole protégé
- Zone N : Zone naturelle
- Zone Ne : Zone naturelle à vocation d'équipement
- Zone NL : Zone naturelle "littorale"
- Zone Np : Zone naturelle patrimoniale
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - Jardin
- Espace pouvant être impacté par le PPRI
- Emplacement réservé
- Secteur de mixité sociale
- Espace Boisé Classé à préserver ou à créer (boisements)
- Espace Boisé Classé à préserver ou à créer (haies)
- Espace Boisé Classé à préserver ou à créer
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article R151-35
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19
- Secteur de diversité commerciale à protéger (L.151-16)
- limite parcellaire
- Bâti lourd
- Bâti léger
- Construction récente ou en cours

Liste des emplacements réservés

N° Bénéficiaire	Désignation de l'opération	Surfaces approximatives
1 Commune	Création d'un bassin de rétention rue de Payat	1265 m²
2 Commune	Création d'un bassin de retenue des eaux pluviales	3819 m²
3 Commune	Création d'une plateforme de défense incendie	2094 m²
4 Commune	Sécurisation du carrefour et création de stationnement	113 m²
5 Commune	Création d'une liaison piétonne entre l'avenue de Paylande et la RD2	193 m²
6 Commune	Extension du cimetière	1393 m²
7 Commune	Sécurisation du virage de la voie communale n° 12	108 m²